

Je m'exprime franchement sur toutes ces questions et j'espère ne pas blesser les représentants du gouvernement qui m'entendent. Tous ces divers points ont été étudiés par le gouvernement qui a jugé à propos d'édicter le bill à l'étude. Telle fut sa décision. Comme je l'ai dit, l'adoption du bill par la Chambre des communes a été retardée à cause de la priorité accordée à d'autres mesures et c'est la raison pour laquelle nous venons aujourd'hui vous demander de le ratifier. Nous avons besoin de cette mesure, sans cela nous ne serions pas ici. Nous avons besoin de la période de six mois prescrite. Les Chemins de fer Nationaux ont besoin de l'achat des actions privilégiées prévu dans la loi sur la revision du capital de 1952, et que l'on veut proroger par le présent bill. En outre, le gouvernement doit être autorisé à nous faire des avances de fonds pour combler le déficit d'exploitation du premier semestre de 1971.

Air Canada a aussi besoin des avances prévues par le bill qui est important de ce fait. C'est pourquoi nous nous efforçons de vous en expliquer les dispositions et nous espérons que vous nous accorderez votre attention. Je sais qu'il y a des questions d'ordre général qui pourraient être discutées et nous sommes disposés à le faire si le Sénat le désire.

**Le sénateur Grosart:** Me permettez-vous un commentaire, monsieur le président? Je suis reconnaissant à M. Vaughan de nous avoir donné ces explications. Il nous a demandé de l'écouter et, à mon tour, je lui demanderai, ainsi qu'à ses collègues de nous accorder leur attention. Je ne veux pas entreprendre une chasse aux sorcières ou pleurer sur le passé, mais nous avons eu la preuve, compte tenu des déclarations du Ministre et des représentants de la Société que ce n'est pas là une solution satisfaisante du problème. Je citerai plus tard le texte de ces déclarations. En présence de cette déclaration du Ministre, on nous demande d'approuver des choses déjà faites. On a admis le mois dernier que ça n'était pas une méthode appropriée. Ceci a eu lieu le 16 février au comité des transports et communications de l'autre Chambre, à la seule séance consacrée à l'examen de ce bill.

On nous a aussi dit que la Société avait dû recourir à toutes sortes de procédés pour se maintenir à flot. Le Ministre a avoué qu'à cause des délais il lui a fallu avoir recours à toutes sortes de palliatifs. En présence de telles déclarations, un comité parlementaire devrait savoir de quoi il s'agit. Il est déplorable qu'une société de la Couronne soit placée dans une telle situation.

C'est pourquoi, je pense que le Comité doit examiner deux questions principales. Premièrement, comment pourrions-nous améliorer cette situation? Deuxièmement, comment accélérer la procédure de façon à ce que le Ministre ne soit pas obligé de dire à un comité parlementaire qu'il n'accepte pas la responsabilité de ce bill? Je fonde cette assertion, honorables sénateurs, sur les propres paroles du Ministre. Je vois des froncements de sourcils, mais je citerai ses paroles:

Je ne veux pas prendre la responsabilité de quelque chose qui existe depuis des dizaines d'années, néanmoins, c'est quelque chose que, selon moi, nous devrions supprimer et nous devons chercher à éliminer ce genre de situation.

C'est le Ministre responsable de ce bill qui a dit cela comme on peut le lire à la page 1:20. En présence d'une telle déclaration, je ne me soucie guère de la réaction de certains sénateurs à mes questions.

**Le président suppléant:** A ce sujet, je dirai aux membres du Comité que le sénateur Grosart m'a demandé hier s'il serait possible au Ministre de se présenter au Comité. Je n'avais pas la compétence voulue pour répondre à une telle question, vu que je ne suis pas le président du Comité. Ce n'est qu'après avoir été élu à la présidence intérimaire ce matin que j'ai obtenu l'autorisation de parler au nom du Comité. J'ai communiqué avec le Ministre hier et il m'a dit qu'il lui était presque impossible de venir à la séance du comité ce matin, mais qu'à une autre occasion, lors de l'examen du budget des dépenses, par exemple, il était disposé à se présenter au comité du Sénat pour y discuter la question des transports en général, y compris celle des Chemins de fer Nationaux et d'Air Canada. Je tiens à le dire clairement aux honorables sénateurs.

**Le sénateur Grosart:** Je serais heureux de la conclusion rapide de notre examen aujourd'hui. Je ne pense pas qu'il soit possible d'arriver aux conclusions que nous devrions offrir au Sénat en conformité des devoirs du Comité. En ce qui me concerne, il est inutile d'entreprendre la laborieuse étude nécessaire à la compréhension de ce bill. Je n'y comprends rien, bien que je l'étudie depuis un an. Je doute même que quelqu'un le comprenne. Je suis convaincu qu'aucun membre du Parlement y voie goutte et il est évident que le Ministre lui-même n'y comprend rien. Je désire simplement l'amélioration d'une telle situation. Je me bornerai donc à deux questions.

**Le président suppléant:** Allez-y.

**Le sénateur Grosart:** Serait-il possible d'obtenir qu'une société de la Couronne responsable au Parlement présente son budget de façon normale et en obtienne l'approbation préalable? Deuxièmement, serait-il possible d'obtenir qu'à l'avenir la Société ne se voie pas dans l'obligation de recourir à toutes sortes de procédés pour se maintenir à flot?

Si les témoins jugent que la chose est possible, et je ne voudrais pas toucher à l'aspect politique de la question, pourraient-ils préparer un mémoire esquissant une méthode propre à éviter pareille situation l'an prochain, où nous nous trouverions dans le même dilemme, en présence d'une contradiction apparente entre l'autorisation, la prestation, l'approbation qu'il est difficile d'admettre quand les mêmes choses sont exprimées en langage ordinaire.

**M. Vaughan:** Comme je l'ai dit il y a un instant, monsieur le Sénateur, mes remarques sur ce point devront se limiter aux questions que je considère comme étant de ma compétence. Je ne me propose aucunement de dire au Sénat, aux Communes ou au gouvernement comment administrer leurs affaires, mais je serais heureux—nous serions heureux—de conseiller le gouvernement et de l'aider à améliorer cette législation. Comme je l'ai déjà mentionné, le problème ne consiste pas exclusivement à mon avis à tenter de simplifier ce qui existe. Nous pouvons tout écrire dans un langage très simple, le ministère de la Justice peut le faire, ou quelqu'un d'autre, mais la question est réellement de savoir comment le gouvernement et le pays désirent que cette société de la Couronne soit dirigée et administrée.

Deuxièmement, à qui appartiennent la responsabilité et le contrôle? Ce sont là les deux questions, et ce sont celles-là dont nous désirons discuter avec le gouvernement au sujet d'Air Canada et des Chemins de fer Nationaux. Il s'agit de deux grandes sociétés qui servent l'économie du